

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DE LA MAISON DE SANTÉ  
PLURIDISCIPLINAIRE (7.2)

**L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 19 heures**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 28  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **20 janvier 2023**  
Date d'affichage de la convocation : **20 janvier 2023**

**Présents** : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, HUSSON, VUILLIOT, GIET, LUZZI, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, MOLINAS, PELLETIER, MAZET, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, DUVILLARD, JUILLARD, DUBOUT, BOCQUET (conseillers).

**Pouvoirs** :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. VAN VAEREMBERG,  
Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme HUSSON,  
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,  
M. CADOUX donne pouvoir à M. SIGAUD,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général des impôts,

**VU** l'instruction comptable M57,

**CONSIDÉRANT** que le code général des impôts prévoit l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée, à la demande de la collectivité, de la mise en location de locaux nus à usage professionnel,


**CONSIDÉRANT** que les locaux de la maison de santé pluridisciplinaire sont loués à des professionnels de santé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **OPTE** pour l'assujettissement à la TVA de l'activité de la maison de santé pluridisciplinaire au régime réel normal mensuel,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire ou un adjoint délégué pour accomplir toutes les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.


Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le 
ID : 001-210101739-20230131-2023_010_DEL-DE

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 31 janvier 2023.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Le maire,  
**Patrice DUNAND**


Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 02 février 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 02 février 2023.